

# « La France est ouverte aux étudiants étrangers »

**ENSEIGNEMENT** Geneviève Fioraso, ministre française de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, effectue un déplacement au Maroc du mardi 16 au mercredi 17 octobre. Cette visite a pour objectif de lancer, à l'initiative du ministre Lahcen Daoudi, un partenariat en vue de la création au Maroc d'établissements d'enseignement supérieur français.

PROPOS RECUEILLIS PAR  
SAÂD A. TAZI

**La France et le Maroc s'appêtent à signer un accord pour la mise en place d'établissements d'enseignement supérieur. Sur quelle base s'est faite la sélection des filières retenues ?**

Je suis venue au Maroc, à l'invitation de mon homologue Lahcen Daoudi, que j'avais rencontré en juin à Paris, afin de travailler sur les bases d'un partenariat visant à permettre l'ouverture au Maroc d'établissements d'enseignement supérieur français, à destination des étudiants marocains. Cette visite s'inscrit dans la continuité du sommet Euro-Méditerranée de Malte, qui a acté le renforcement du partenariat Nord-Sud et notamment de la coopération dans les domaines de la formation, de l'éducation et de la jeunesse. Cette visite prépare également la rencontre de haut niveau entre les gouvernements français et marocain qui se tiendra au Maroc d'ici la fin de l'année et dont l'une des thématiques centrales sera justement l'enseignement supérieur et la formation, avec le lancement d'un partenariat ambitieux pour la jeunesse. Il appartient au groupe de travail franco-marocain qui sera mis en place à l'occasion de ma visite de déterminer précisément les filières qui seront retenues. Celles-ci le seront sur la base des attentes et des besoins de la partie marocaine et également des domaines de compétence de l'enseignement supérieur français. Plusieurs filières ont d'ores et déjà été identifiées, comme la médecine, les sciences de l'ingénieur ou encore l'architecture.

**Qu'en sera-t-il de la possibilité pour les étudiants de ces établissements de pouvoir réaliser des semestres sur les campus français ?**

Il est trop tôt pour y répondre précisément, mais c'est évidemment un point qui sera abordé lors des discussions du groupe de travail que nous allons installer. La possibilité d'effectuer, au cours des cursus au sein de ces futurs établissements, un ou plusieurs séjours d'études en France est évidemment un élément que nous envisageons, afin de renforcer l'attractivité de leurs offres pédagogiques. C'est également pour



Geneviève FIORASO, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

nous le moyen d'encourager les établissements universitaires français à accueillir davantage d'étudiants étrangers et notamment marocains, de favoriser la mobilité des jeunes, ce qui ne peut être que positif.

**La circulaire Guéant ayant été abrogée, avez-vous des informations sur ses effets ?**

Les nouvelles autorités françaises ont fait le choix d'une nouvelle orientation pour la politique française d'immigration. Conformément aux engagements du président de la République, la circulaire du 31 mai 2011 relative

à la maîtrise de l'immigration professionnelle et celle du 12 janvier 2012 relative à l'accès au marché du travail des diplômés étrangers ont été abrogées le 31 mai 2012, un an jour pour jour après leur promulgation par le précédent gouvernement. Nous considérons que l'accueil des étudiants étrangers participe au rayonnement de la France, ainsi qu'à l'attractivité nationale et internationale de notre enseignement supérieur. La France est ouverte aux étudiants étrangers et plus particulièrement à ceux originaires du Maroc. Sur un flux annuel de 60 000 étudiants, ce sont d'ailleurs près de 5000 à 6000 étudiants marocains qui arrivent chaque année en France. Ces derniers, qui sont plus de 32 000, forment la communauté d'étudiants étrangers en France la plus nombreuse. C'est là un partenariat « ga-

gnant-gagnant » pour la formation des futurs cadres marocains tout d'abord, mais également pour l'ouverture vers l'international du système universitaire français.

**Les étudiants marocains passent quelques années en France après leurs études pour acquérir une première expérience, y a-t-il un dispositif pour aménager cette période ?**

La nouvelle circulaire du 31 mai 2012 donne une nouvelle orientation concernant les modalités d'accès au marché du travail en France des diplômés étrangers. Le ministre de l'Intérieur, Manuel Valls, s'est rendu au Maroc en juillet afin, entre autres, de présenter aux autorités marocaines notre nouvelle approche en la matière. Il est important que les étudiants marocains qui réalisent leur cursus en France puissent y avoir une première expérience. Nous ne devons pas non plus perdre de vue l'intérêt qu'ils reviennent un jour au Maroc, afin de contribuer au développement et au rayonnement de leur pays. ♦

**«La possibilité d'effectuer, au cours des cursus au sein de ces futurs établissements, un ou plusieurs séjours d'études en France est évidemment un élément que nous envisageons, afin de renforcer l'attractivité de leurs offres pédagogiques»**

Geneviève Fioraso, Ministre française de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.